

La ville de Sceaux met en place une autorisation spéciale d'absence pour ses agentes souffrant de règles douloureuses

les points clés

- ✓ Le jeudi 23 mai 2024, le conseil municipal de Sceaux a voté à l'unanimité la mise en place d'un dispositif pour les agentes municipales de la Ville souffrant de règles invalidantes ou d'une pathologie telle que l'endométriose
- ✓ Ce dispositif est accordé aux agentes concernées sous réserve d'un justificatif médical
- ✓ Il permet la mise en place du télétravail ou d'un aménagement spécial du temps de travail pour les agentes concernées, voire d'une autorisation spéciale d'absence d'un jour par mois, lorsque les autres solutions ne sont pas applicables

Accompagner les agentes souffrant de règles douloureuses ou d'endométriose

Lors de sa réunion du jeudi 23 mai 2024, le conseil municipal de la ville de Sceaux a voté à l'unanimité la mise en œuvre de nouvelles dispositions pour les agentes municipales concernées par des pathologies telles que l'endométriose ou des règles invalidantes. Ce vote fait suite à une réflexion menée par un groupe de travail d'agents et un vote favorable à l'unanimité des représentants du personnel.

Sous réserve d'un justificatif médical émis par un médecin spécialiste, les agentes pourront bénéficier d'un jour de télétravail supplémentaire par mois au moment des règles, ou à défaut d'un aménagement du poste de travail ou du temps de travail par la mise en place d'horaires aménagés sur une journée par mois. Si ce type d'organisation n'est pas possible, l'agente qui en ressent le besoin pourra bénéficier d'un jour par mois d'autorisation spéciale d'absence.

Sceaux engagée pour le bien-être de ses agents

Soucieuse de mettre en place des actions concrètes en faveur du bien-être au travail de ses agents, la ville de Sceaux a déployé de nombreuses mesures ces dernières années dans le domaine des ressources humaines : financement de la protection sociale complémentaire des agents très au-delà des taux minimaux imposés aux collectivités, organisation de rencontres RH avec les agents, d'ateliers de bien-être, de séances de sport, déploiement du télétravail jusqu'à deux jours par semaine lorsque c'est possible, ou encore plan d'action pour améliorer les conditions de travail de certaines catégories professionnelles telles que les Atsem.

contact presse

► Pierre Michonneau - 01 41 13 32 60
pierre.michonneau@sceaux.fr

